Contrat de location ponctuelle de la salle des fêtes.

Contrat valable pour les utilisations à partir du 1er Janvier 2021

Entre la commune de Saint Simon représenté par le Maire Mr Calmon

Et l'utilisateur désigné ci après :
Noms/prénom ou Association :……
Représentant de l'association :…….

Adresse :……..
Code Postal :…….Ville :……
Téléphone :…….:…… Portable ……
Adresse mail :……

Relevé compteur électrique début :……kWh ……..kWh
Relevé compteur électrique fin :……..kWh ……kWh

Date(s) d'utilisation comprenant l'installation et le rangement :
Le :……ou du …….au…….
Horaire de : ……à……
Motif :…….
Nombres de personnes attendues (maximum 130 personnes) :……

Tarif selon délibération du Conseil Municipal n° 2020-11-24-59DE
Le présent droit d'utilisation est accordé moyennant le règlement de la somme de ……. …€
plus la consommation d'électricité :……€/kWh.

Une caution de 200€ est demandée par chèque.

Assurance obligatoire :
L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période ou ils sont mis a disposition. Cette police porte le n° :……
Elle a été souscrite le :……. Auprès de :……
L'attestation devra être produite.

Une convention entre les 2 parties est signée ce jour, et l'organisateur reconnait avoir lu et approuvée cette convention et s'engage à la suivre.

Fait a Saint Simon le :……

Nom, prénom et signature du représentant de la commune

Nom, prénom et signature de l'Utilisateur

Etat des lieux initial, remise des clefs et du chèque de caution :
Le ……..

Relevé compteur électrique HC :……HP :…….

Observations :
……
……
……
……

L'utilisateur accepte ce présent contrat et certifie respecter la convention d'utilisation des locaux joint en annexe au présent contrat.

Etat des lieux final et récupération des clés :
Le……..

Relevé compteur électrique HC :…….. HP :…….

Observations :
……
……
……
……

Restitution du chèque de caution

Paiement de la location : ……€
+Electricité ……kw x …..€ = ……€

Total : ……€

Payé par chèque ……. N°……..

L'utilisateur La représentante de la commune